



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL****SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024 À 18 H 00****ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2025**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay ;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal est absent ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>12-328-24</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**D'OUVRIR** la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 pour l'adoption du budget 2025. Il est 18 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-329-24</b>	<b>Ordre du jour</b>
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer  
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour, ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

**1. Ouverture de la séance**

- 12-328-24 Ouverture de la séance  
12-329-24 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes et portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour**

**3. Finances**

- 12-330-24 Adoption du budget pour l'année 2025

**4. Dépôt de documents**

**5. Levée de la séance**

- 12-331-24 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES ET PORTANT SUR LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

Il y a 2 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 18 h 03 et s'est terminée à 18 h 04 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 <sup>er</sup> Intervenant(e)	- Question hors sujet

**3. FINANCES**

<b>12-330-24</b>	<b>Adoption du budget pour l'année 2025</b>
------------------	---

**ATTENDU QUE** l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** le budget pour l'année 2025, où sont présentés des revenus et affectations de 24 845 390 \$ et des dépenses totalisant 24 845 390 \$, dont copie est jointe en annexe « A » ;

**DE DISTRIBUER** un document explicatif du budget à chaque adresse sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Adoptée à l'unanimité.

**4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B » ;
- Certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget de l'année 2025, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>12-331-24</b>	<b>Levée de la séance</b>
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young  
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Plourde  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-305319 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-305312 (SyGED).*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 11 décembre 2024 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 13 décembre 2024.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Plourde, greffière